<u>VILLE DE TOULOUSE</u> SERVICE RÉGLEMENTATION-CIRCULATION

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2021/009

PORTANT RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES DANS DIVERSES VOIES EN VUE DE LA SÉCURISATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2021

LE MAIRE DE LA VILLE DE TOULOUSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L.2211-1, L.2212-1 à L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code Pénal, Article R 610-5.

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-1 à R.411-32 et R.413-1 à R.413-16,

VU l'arrêté municipal du 16 Avril 1984 modifié portant réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Commune de Toulouse,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la Fête de la Musique, il y a lieu de réglementer particulièrement la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses voies du centre ville,

ARRÊTE

Article 1 - l'arrêté temporaire AT2021/008 est purement et simplement abrogé

<u>Article 2</u> - Pour permettre, dans de bonnes conditions de sécurité et d'ordre publics, le déroulement de la **FÊTE DE LA MUSIQUE**, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :

du 21 JUIN (19H00) au 22 JUIN 2021 (04H00)

* CIRCULATION INTERDITE (SAUF VÉHICULES DE SECOURS ET FORCES DE L'ORDRE):

PLACE DU CAPITOLE, QUAI SAINT PIERRE, angle rue de la Boule, RUE DE LA BOULE, au niveau de Saint Pierre des Cuisines, ALLEE de BRIENNE côté quai Saint Pierre RUE DEVILLE, RUE PARGAMINIÈRES, RUE ROMIGUIÈRES, RUE DU POIDS DE L'HUILE, RUE LAFAYETTE, RUE SAINT ROME, RUE DES LOIS, RUE GAMBETTA, RUE DE LA POMME, RUE DES PUITS CREUSÉS, RUE DE RÉMUSAT, RUE DU REMPART MATABIAU, RUE D'AUSTERLITZ, RUE DES TROIS JOURNÉES, RUE MAURICE FONVIEILLE, RUE BOULBONNE, RUE DES CHANGES, RUE DU PONT SAINT PIERRE, au niveau de la place Lange, ALLÉES DU PRÉSIDENT ROOSEVELT, RUE GABRIEL PÉRI, RUE D'ALSACE-LORRAINE, RUE DE LA COLOMBETTE

* STATIONNEMENT INTERDIT ET GÊNANT (Article R.417-10 du Code de la Route) :

RUE GAMBETTA, section place du Capitole-rue Mirepoix

RUE DE LA POMME, section rue du Poids de l'Huile-rue Alsace Lorraine

RUE DES LOIS

RUE KENNEDY

* PARKINGS EN OUVRAGE CAPITOLE & VICTOR HUGO:

FERMETURE de l'accès d'entrée à partir de 18h00

FERMETURE de la sortie à partir de 18h30

- Article 3 Les Services de Police pourront prendre toutes mesures qu'ils jugeront utiles.
- Article 4 Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- <u>Article 5</u> Messieurs le Directeur Général des Services de la Ville de Toulouse, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté.

TOULOUSE, LE 18 JUIN 2021 P. LE MAIRE LE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

> REGLEMENTATION CIRCULATION

Philippe PERRIN